



Compte rendu de la réunion de bureau du 07/12/2017

1 – Stratégie métropolitaine de développement économique :

Suite aux questions de plusieurs membres du bureau du Conseil de développement, François Bernez, mission stratégie et prospective de la Métropole, a souhaité rencontrer le bureau du Conseil afin de l'informer de l'avancement de la Stratégie Métropolitaine de Développement Economique.

Le 17 octobre 2017, le Forum de l'économie a réuni 500 personnes aux Capucins dont la moitié constituée d'acteurs économiques. Suite à l'enquête de satisfaction menée par la métropole, il ressort un intérêt important pour les sessions thématiques et l'effet réseau de ce type d'événements.

Concernant le suivi-évaluation de la stratégie, la réalisation d'un tableau de bord des objectifs (150) a été confiée à des maîtres d'ouvrages. Selon une première estimation 2/3 des objectifs sont en mouvement.

Dans l'avis qu'il a porté sur cette stratégie, le Conseil a souligné l'intérêt d'une forte coopération avec les communautés de communes du Pays de Brest. Jean-Pierre Caroff souligne qu'il est essentiel qu'il y ait une appropriation de la stratégie par l'ensemble des élus du Pays de Brest et non par les seuls membres de sa commission économie. Il s'interroge sur la possibilité d'imaginer un système d'adhésion des EPCI, d'autant qu'elles ont désormais une compétence renforcée en matière de développement économique et contractualisent avec la Région sur ce sujet. Guy Jourden souligne qu'il existe un risque de repli des communautés qu'il ne faut pas négliger du fait de la contractualisation avec la Région

François Bernez indique qu'un accord a été conclu entre EPCI et Métropole sur un langage commun. Une charte a été envisagée mais elle n'a pas encore été proposée aux élus.

En 2018, une deuxième session sera organisée ainsi qu'un « brainstorming » afin de revisiter les objectifs.

Yves Jullien considère que ce premier forum était très intéressant et qu'il convient d'encourager les communautés à participer à ces événements.

Frédéric Druais considère pour sa part que le mouvement est engagé.

2 – Relations Conseil de développement – EPCI

Afin de mobiliser les membres du collège territorial récemment nommés par les communautés de communes, Yves Jullien suggère qu'il faut désormais aller à leur rencontre de façon à désigner un animateur par EPCI et identifier avec eux un sujet par communauté de façon à initier les réflexions à cette échelle.

Il est rappelé que cette proposition avait été faite aux communautés de communes, mais qu'elles n'ont pas encore toutes désigné de représentants au Conseil de développement. Trois communautés ont saisi le Conseil : Lesneven-Côte des légendes et Pays d'Iroise sur leur PLH et le Pays des Abers sur son PLUIh.

Maryse Larpent indique que dans l'état actuel de l'activité du Conseil, elle aura des difficultés à animer des réunions dans les communautés.

3 – Saisine sur les PLH (programmes locaux de l'habitat) des communautés de communes de Lesneven Côte des légendes et du Pays d'Iroise

Jean-Pierre Caroff suggère les avis du Conseil de développement sur les PLH soient élaborés lors d'une seule et même réunion de la commission Aménagement, Développement Durable et des représentants des deux territoires concernés.

4 – Révision du Contrat de partenariat

Le bureau du Conseil de développement émet un avis favorable à l'unanimité sur le contrat de partenariat révisé.